



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton de MEULAN

MAIRIE D'HARDRICOURT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2009

PRÉSENTS : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, M PERES Manuel, OULIE André, Adjoint au Maire
MMES RENAULT Fabienne, LECOMTE Catherine, SERET Yamina, MM.
LANDIER Maurice, POURCHE Fabrice, BERNARD Lionel, DA SILVA Philippe,
SCHMIT Éric, DANET Jean-Pierre, de GUEROULT d'AUBLAY Alain formant la
majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : M. GROSLEY Pierre (pouvoir à E. LACHAISE), M. SCOTTE Yann (pouvoir à Y. SERET), Mme EL HOUFA Latifa.

ABSENTS : Mlle VERIN Jessica,

SECRÉTAIRE : Catherine LECOMTE est élue secrétaire.

0 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter les deux points suivants :

- Magasin NETTO – remplacé par « leader Price »
- OPIEVOY Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du 31, boulevard Carnot

Avis favorable du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête réalisée auprès des ASEM par Monsieur VINCENT, DDEN, une présentation des résultats d'enquête pour l'ensemble des établissements de la circonscription Meulan Les Mureaux a lieu à Meulan ce jour, Monsieur le Maire s'est excusé pour l'ensemble des Conseillers intéressés par cette réunion auprès de M BOULO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale du SIEHVS a lieu ce jour, Monsieur le Maire s'est excusé pour les délégués auprès de Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE, le Président du syndicat, Monsieur SCOTTE est présent à cette réunion.

Monsieur le Maire informe que le SMIRTOM demande de lister les entreprises d'Hardricourt afin de réactualiser la liste des commerçants et artisans.

Le collectif des riverains de la rue Vincent et des Petites Fontaines remercie le Conseil Municipal pour le prêt de salle « Vovard » à l'occasion de la fête des voisins.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de l'établissement de la fondation d'Auteuil boulevard Michelet arrive à leur terme en juillet et que l'ouverture est prévue en septembre.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'OPIEVOY va bientôt débiter les travaux rue des Petites Fontaines.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'acquisition par la commune de la propriété MEHTA sise 5, rue Emile Drouville, cette acquisition entraîne une réorganisation de l'opération initialement prévue au 3 rue Emile Drouville qui comprendra aussi la propriété acquise 5, rue du Gibet.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'après un rendez-vous avec M LEROUX de coopération et Famille pour l'opération de création de logements sociaux locatif et d'accession à la propriété, rue du Vexin, un planning a été mis en place :

Demande de modification du POS par le Conseil Municipal qui est à l'ordre du jour aujourd'hui

Signature de la promesse de Vente en juin 2009

Enquête publique en septembre octobre 2009

Rapport du commissaire enquêteur en novembre 2009

Approbation du Conseil Municipal de la modification du POS en Décembre 2009

Dépôt du Permis de Construire en Janvier 2010

Obtention du Permis de Construire en Juillet 2010

Signature de l'acte de vente et travaux Novembre 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à une réunion avec la CAF pour une aide sur la mise en place d'une aide aux familles :

Une Assistante Maternelle Agrée coûte actuellement au minimum 2,45 €/h et au maximum 5,40€/h

La CAF aide actuellement les familles entre 0,90 € et 1,50 € selon le revenu du foyer

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir sur la prise en charge par la commune d'environ 0,50 €/h ce qui entrainerait un coût pour la commune d'environ 50 000 € par an. Une enquête va être menée auprès des Assistantes Maternelles de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir sur la mise à disposition d'un local pour la création du « Relais d'Assistants Maternelles ». La commune compte 12 Assistants Maternelles, On peut donc créer 4 groupes de 3 se réunissant 2 fois par mois encadrés par une Éducatrice Jeunes Enfants à temps non complet. Poste qu'il faudra créer et qui entrainera un coût supplémentaire pour la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service des Domaines a envoyé une estimation concernant les terrains sis impasse du Vexin pour la création de jardin familiaux entre 14 et 18,66 €/m². Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire procéder à un sondage de terrain et d'études des besoins auprès des Hardricourtois avant de faire une proposition d'acquisition.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que voici un an que nous fonctionnons. Pour les nouveaux élus, vous avez maintenant une meilleure vue de ce qu'il est fait pour « l'administration » d'une petite commune. Vous vous étiez inscrits à certaines activités, certains syndicats, certains d'entre vous ne peuvent pour de multiples raisons (incompatibilités d'horaires avec le travail par exemple) assister aux séances, d'autres souhaiteraient aller vers d'autres activités plus en rapport avec leur connaissances, leur cultures ; Je vous propose donc si vous en êtes d'accord à la prochaine séance de Conseil Municipal de revoir les représentations.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal vient de recevoir et de distribuer le carton d'invitation pour les inaugurations et le repas champêtre du 13 juin. Deux personnes se partagent l'organisation de cette manifestation.

M POURCHE ; pour tout ce qui est la cérémonie en elle-même. L'organisation, le circuit, les matériels à mettre en place ...

M RONDET pour ce qui est directement lié à l'administration, réalisation des cartons d'invitation, comptabiliser les invités, préparer la commande des repas.

Le choix des repas a été faite auprès de plusieurs traiteurs par le personnel communal qui a dégusté et comparé les plateaux repas.

Maintenant pour les 3 à 4 jours qui précèdent et le jour J il va falloir des bras pour :

- Monter les équipements
- La mise en place du fléchage
- Monter le feu de la St Jean
- Distribuer les repas

Je propose à MM. POURCHE et RONDET d'organiser pour définir tout cela le jeudi 4 juin. Les personnes présentes à cette réunion seront F POURCHE, D RONDET, A OULIE, G DEMMI. Les membres du Conseil Municipal disponibles pour donner un coup de main les 11,12 et 13 juin merci de donner de vos libertés à F POURCHE ou D RONDET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'USH monte en excellence bien qu'il reste une journée de championnat car il compte 4 points d'avance sur le 2^{ème}.

Monsieur le Maire informe que Le président du Conseil Général des Yvelines Pierre Bédier a été destitué et que l'intérim est assuré par Madame Christine Boutin, ministre du logement et 1^{ère} Vice-Présidente. Après les élections partielles des Conseillers Généraux de Mantes dont le 1^{er} tour a lieu le 21 juin et le 2^{ème} tour le 28 juin, l'élection du Président du Conseil Général aura lieu le 3 juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 juin 2009 à 20h30.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2009

Après lecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité

II - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Après avoir réexaminé la D.I.A. suivante:

Parcelles B 2346-2343 – 20 rue Guillaume de Beaumont – 2164 m²

Parcelles B 215 – 216 – 67, Boulevard Michelet – 910 m²

Parcelle B 2314 – 40, rue des Saules – 272 m²

Parcelles B 396 – 1564 – 1565 – 12, rue des Saules – 138 m²

Parcelle B 698 – 25 Boulevard Carnot – 710 m²

Parcelles B 2156-2157 – 90, rue Chantereine – 531 m²

Parcelle ZT 13 – 3 Chemin des Murgers – 2000m²

Parcelles B 780-1291 – 9, rue Chantereine – 1130 m²

Parcelle B 2285 – 1, rue des Barres – 468 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

M SCHMIT n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA présentées par son étude

Mme LACHAISE n'a pas pris part au vote et au débat de la DIA concernant sa propriété

III – TRAVAUX, DEVIS ET DIVERS

1- Avenant Marché BUSON pour travaux au cimetière

Il s'agit de l'aménagement du local poubelle évitant afin de pouvoir les sortir directement sur la rue et la création d'un muret plus un escalier à droite en rentrant pour soutenir les terres. Devis de l'entreprise BUSON 6 222,00 € HT qui est à ajouter à celui de la jambe de force « LAILLE » accepté au Conseil Municipal de 4 736,25 € H.T. L'avenant n°2 sera de 10 958,25 € soit 3,9 % du

Montant global du marché ce qui porte le montant sur marché à 291 627,84 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 du marché en cours pour la réfection du mur du parc du Château et du cimetière à l'entreprise BUSON.

2- Avenant Marché KEROSENE pour travaux Mur du Château, rue des Saules et mur du Cimetière

Le marché établi au départ sur un coût prévisionnel de travaux de 280 669,00 € était approuvé pour une rémunération de 10,5 % du montant des travaux.

La valeur des travaux a été augmentée une renégociation avec Kérosène a eu lieu et le cabinet ramène sa rémunération à 8,90 % sur le montant global du marché avenants n°1 et 2 compris des travaux BUSON, soit un montant total Hardricourt de 25 954,89 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 du marché en cours pour la maîtrise d'œuvre du mur du parc du Château à l'entreprise BUSON.

3- Mission de Maîtrise d'œuvre pour travaux de réfection de la salle polyvalente.

Le Cabinet FIRON a fait une proposition pour un taux de 8% d'un montant de travaux estimé à 134 840,00 € H.T. soit une rémunération de 10 787,20 € H.T. La proposition est approuvée à l'unanimité

4- Mission de Maîtrise d'œuvre pour réfection de la toiture des ateliers municipaux

Le Cabinet FIRON a fait une proposition pour un taux de 6,5% d'un montant de travaux estimé à 40.000,00 € H.T. soit une rémunération de 2 600,00€ H.T. La proposition est approuvée à l'unanimité

5- Mission d'étude de faisabilité d'extension de la salle « Vovard » et préparation d'un appel d'offre pour le choix maîtrise d'œuvre

Le Cabinet FIRON a fait une proposition d'un montant de 6 120,00 € H.T. La proposition est approuvée à l'unanimité.

6- Mission d'étude de faisabilité d'urbanisme et paysagère pour la requalification de 3 entrées de ville pour la préparation d'un appel d'offres pour choix de la Maîtrise d'œuvre.

Le Cabinet FIRON a fait une proposition pour les phases 1 et 2 d'un montant de 12600,00 € H.T.

L'AUDAS a fourni une ébauche pour l'aménagement urbain d'Hardricourt.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal décide de demander le coût de l'ensemble de l'opération à l'AUDAS afin de comparer les 2 offres. La décision est reportée à un prochain Conseil Municipal.

7- Remplacement d'un potelet répartiteur piétons Boulevard Michelet rue du Vexin

Le devis n°95029/004 de l'entreprise Inéo Infra du 04 mai pour un montant de 564,92 € H.T. est approuvé à l'unanimité

8- Diagnostic amiante

Le contrôle a été fait par l'entreprise AADENA après un Appel d'Offres en 2006. La loi oblige à refaire une vérification de l'état de conservation tous les 3 ans. Monsieur demande l'accord du Conseil Municipal pour la commande à la société AADENA. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a passé la commande auprès de la société AADENA

9- Mission d'audit énergétique du bâtiment de l'école maternelle

La chaudière de l'école Maternelle est considérée comme arrivée en fin de vie, fuites, consommation fuel très importante etc....

Avant de la remplacer par un modèle équivalent, il est souhaitable de faire une étude énergétique.

Monsieur le maire propose d'étendre ses audits à la salle polyvalente, la salle Vovard et le restaurant

scolaire

Après en avoir délibéré le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée

10- Contrat rural – Appel d'offre pour maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant l'appel d'offre pour la réfection des façades et la couverture de la mairie nous avons reçu 3 offres :

Entreprise DUVAL – 24 700,00 € H.T.

Martine RAMAT – 26 600,00 € H.T.

IPH – ROMBAUT – 58 300,00 € H.T. (pour les 2 opérations)

Concernant l'appel d'offre pour l'aménagement de la Place de l'Église nous avons reçu 4 offres classées :

ERA Paysagistes – 22 000,00 € H.T.

Martine RAMAT – 26 250,00 € H.T.

BERGEVIN – 10 % de rémunération

IPH – ROMBAUT – 58 300,00 € H.T. (pour les 2 opérations)

Les offres sont en cours d'étude par la maîtrise d'ouvrage. Les résultats seront présentés au prochain Conseil Municipal

11- Surveillance et entretien des réseaux d'assainissement

Suite à l'appel d'offres en Marché à procédure adapté avec la société GUIGUES en maîtrise d'œuvre, nous avons envoyé 11 dossiers, reçu 7 réponses et 1 lettre d'excuse

L'analyse des offres (70 % prix, 30 % notice Technique) met avec une notice technique similaire :

1^{er} position VEOLIA Eau pour un montant annuel de 15 199,50 € H.T. (95 points/100)

2^{ème} position VEOLIA Propreté pour un montant annuel de 15 296,00 € H.T. (95 points/100)

3^{ème} position BERTRAND SA pour un montant annuel de 17 780,70 € H.T. (91 points/100)

Malgré les reproches que nous avons pu faire lors de la prestation précédente sur ce même contrat, GUIGUES qui a mis des « verrous » dans le contrat nous recommande de prendre VEOLIA eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la décision de retenir la société VEOLIA eau pour un montant annuel de 15 199,50 € H.T.

12- Restructuration du secrétariat

Suite à l'appel d'offres en Marché à procédure adapté avec la société IPH en maîtrise d'œuvre, nous avons envoyé 14 dossiers, reçu 13 réponses :

Lot 1 gros œuvre : 2 offres

Lot 2 Menuiseries intérieures : 2 offres

Lot 3 électricité : 4 offres

Lot 4 Peinture : 5 offres

Après analyse des offres par le maître d'œuvre IPH, Les entreprises retenues par le pouvoir adjudicateur pour ce MAPA sont :

Lot 1 CYCLABAT pour un montant H.T. de 5 531,13 €

Lot 2 CYCLABAT pour un montant H.T. de 14 603,79 €

Lot 3 AGE GODEFROY pour un montant H.T. de 7 558,05 €

Lot 4 SOCAPE pour un montant H.T. de 6 650,00 €

Pour un montant total H.T. de 34 442,97 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la décision du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises proposées par le maître d'œuvre.

13- Replantation du Parc du Château après travaux

- a) Les arbres et plantes rampantes, ont été approvisionnées aux pépinières DERLY pour un montant total H.T. de 6 097,86 € H.T.
- b) Les travaux de plantation ont été réalisés par EAD espaces verts pour un montant total de 11 500,00 € H.T.

14- Autorisation de lancer un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'enfouissement de réseaux rue des Saules

Pour l'enfouissement des réseaux rue des Saules de la limite de Mézy à la rue Chantereine. Monsieur demande au Conseil Municipal de lancer un Appel d'Offres en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre et un marché négocié pour marché à assistance à maîtrise d'ouvrage, SPS, etc.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres

15- Autorisation de lancer un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre rue Chantereine – rue du Clos Pavé

L'objectif est d'enfouir les réseaux, de refaire l'éclairage public, reprendre les trottoirs et la voirie.

Rue Chantereine de la rue des Saules à la rue Guillaume de Beaumont.

Rue du Clos Pavé de la rue des Petites Fontaines jusqu'à et y compris 20 à 30 mètres rue Emile Drouville.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal à lancer un Appel d'offre en MAPA pour la maîtrise d'œuvre et autres services à la maîtrise d'ouvrage (SPS, etc..)

Après en avoir délibéré le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres

16- Maîtrise d'œuvre Rue du Vexin chemin de Mézy et chemin des gloriettes

8 entreprises

Suite à l'appel d'offres en Marché à procédure adaptée avec la DDEA en assistant en maîtrise d'ouvrage, nous avons envoyé 14 dossiers, reçu 13 réponses :

L'analyse des offres (70 % prix, 30 % notice Technique) met en :

1^{er} position SETU pour un montant de 44 800,00 € H.T. (Notice Technique : 25/30)

2^{ème} position STUR-JSI pour un montant de 44 800,00 € HT. (Notice Technique : 20/30)

3^{ème} position EGIS pour un montant de 48 800,00 € H.T. (Notice Technique : 25/30)

Et le pouvoir adjudicateur décide de retenir la Société SETU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la décision du pouvoir adjudicateur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à la société SETU

17- Travaux d'assainissement

Le contrat eau se terminant en mars 2010, il faut terminer la dernière tranche des travaux prévus. Monsieur le Maire demande la possibilité de lancer un appel d'offres pour l'ensemble de ces travaux. La société GUIGUES a fait une proposition pour la mission de maîtrise d'œuvre par ces travaux de 19 775,00 € H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de la société GUIGUES

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée pour l'ensemble des travaux restant prévus au contrat eau.

18- Serveur Informatique

Compte tenu de l'ancienneté du serveur, il convient de le remplacer. Le devis de l'entreprise SCRIBA d'un montant de 4 968,00 € H.T. est approuvé à l'unanimité.

IV - MODIFICATION DU P.O.S.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que
Considérant le projet d'aménagement du terrain sis rue du Vexin pour la création de 20 logements Sociaux Locatifs et 8 maisons d'accès social à la propriété,
il convient de procéder à une modification du POS

Considérant que le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé le et qu'il y a lieu de le modifier conformément à l'article L 123-19 du Code de l'Urbanisme

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 121-4, L 123-1, L 123-19, R 123-24 et R 123-25,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'entreprendre la modification du POS pour le point ci-dessus

Le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique

au Préfet,

au Président du Conseil Régional,

au Président du Conseil Général,

aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

au Président de l'organisation des transports urbains

aux Maires des communes avoisinantes

V - VAL DE SEINE INITIATIVES : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le bilan de l'association Val de Seine Initiatives à laquelle la commune adhère depuis sa création.

Cette association apporte des conseils et aides financières à la création ou à la reprise d'entreprises.

Plusieurs Hardricourtois ont déjà pu créer leur propre entreprise grâce à l'aide de « Val de Seine Initiatives »

Il est proposé au Conseil Municipal un avenant à la convention d'adhésion pour l'année 2009. Le coût est de 0,37 € par habitant soit 715,95 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

VI - ASSOCIATION SPORTIVE DE PAINTBALL CAMOUFLAGE ; DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PRET D'UN TERRAIN

Par courrier du 28 avril, l'association ASPBC, sise 33 boulevard Michelet, sollicite une subvention et demande la possibilité de se faire prêter un terrain pour la pratique de leur sport. Cette association compte une trentaine de membres entre 18 et 55 ans et a été déclarée en sous préfecture de Mantes le 15 mai 2007. Le conseil demande des compléments d'information, et accordera une subvention sur présentation d'un budget prévisionnel par contre la commune n'a pas de terrain à mettre à disposition de l'association.

VII PROJET ECOLES NUMERIQUES RURALES – INSCRIPTION

Monsieur le Maire expose que :

Le terme « École numérique » recouvre les solutions matérielles et logicielles, les services et ressources numériques, l'organisation permanente de leur mise en œuvre ainsi que la formation des utilisateurs. Cet ensemble est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes, y compris la validation par le B2i de niveau école.

L'ensemble « École numérique » doit permettre aux équipes pédagogiques une utilisation régulière, simple et faciliter les usages par la mobilisation d'un large éventail de ressources dans les différentes activités.

L'École numérique est composée des éléments suivants :

- L'accès au réseau internet à un débit suffisant.
- La desserte des réseaux électrique et de télécommunication au sein des bâtiments.
- La sécurisation du stockage des équipements en dehors des heures d'utilisation.
- Les applications et les services numériques de base.
- Les équipements matériels et logiciels.
- L'installation des équipements et l'aménagement correspondant des espaces d'enseignement.
- Les ressources numériques pour l'enseignement.
- L'assistance et la maintenance.
- La formation et l'accompagnement des utilisateurs.

L'École numérique a vocation à intégrer les dispositifs locaux éventuellement existants.

Monsieur le Maire demande la possibilité au Conseil Municipal de se porter candidat au programme de l'École Numérique Rural mise en place par le ministère de l'éducation nationale et l'autorisation de signer la convention qui en découle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à porter Hardricourt candidat au programme

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

VIII - DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire expose que

Considérant l'erreur matérielle sur les dotations aux amortissements

Il convient de prendre une décision modificative. En conséquence Monsieur le Maire propose la DM suivante :

Section d'Investissement Dépenses

Imputation	Libellé	Montant
2802	Dotation aux Amortissements	548,00 €
28031	Dotation aux Amortissements	100,00 €
	TOTAL	648,00 €

Section d'Investissement Recettes

Imputation	Libellé	Montant
2188-10001	Matériels Divers	648,00 €
	TOTAL	648,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n° 3.

IX - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « subventions » présidée par Monsieur PÉRÈS propose aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions indiquées aux associations citées :

Au budget primitif 2009 il a été voté la somme de 30 000 €.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

	Voté
ASPBC Paint ball	150,00 € (sous réserve de présentation d'un budget prévisionnel)
CLUB DE L'AMITIÉ	1 500,00 € + prêt du local
COMPAGNIE D'ARC	1800,00€ + prêt de locaux
ENSEMBLE VOCAL SAINT SAENS	En attente
LAC Loisirs Animation Culture	3 000,00 €+ prêt de locaux
Les SAM Séances d'Activités Manuelles	PRÊT DU LOCAL
UNC HARDRICOURT	2 200,00 €+ prêt du local
USEP Ass. Sportive Ecole Maternelle	250,00 €
USEP Ass. Sportive Ecole Primaire	250,00 €
USH Union Sportive Hardricourt "FOOT"	6 500,00 €+ prêt de locaux et équipements
VIE LIBRE	400,00 €+ prêt du local
YOGA BIEN ETRE	PRÊT DU LOCAL
TOTAL COMMUNAL	16 050,00 €

ASSOCIATIONS REGIONALES

	Voté
ACEMI	450,00 €
AMMH AVIRON	2 500,00 €
Fonctionnement	2 300,00 €
Investissement	2 300,00 €
CLUB NAUTIQUE MEULANAIS	150,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	300,00 €+ prêt de salle
DONNEURS DE SANG	300,00 €
ENSEMBLE CENTRE Brigitte GROS	200,00 €
FNACA	100,00 €
JALMAV	400,00 €
Les ÉCHOS DE MEULAN	200,00 €
SCOUTS DE FRANCE	200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	500,00 €
Union Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	150,00 €
US MEZY	900,00 €+ prêt équipements
TOTAL RÉGIONAL	9 150,00 €

ASSOCIATIONS NATIONALES

	Voté
FONDATION D'AUTEUIL	100,00 €
FONDATION JEROME LEJEUNE	100,00 €
HANDICAP INTERNATIONNAL	100,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
NAFSEP "SCLÉROSE EN PLAQUE"	100,00 €
PERCE NEIGE	100,00 €
PRÉVENTION ROUTIERE	100,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	500,00 €
SOS MUCOVICIDOSE	100,00 €
Valentin HAUY	100,00 €
TOTAL NATIONAL	1 400,00 €

Avant le vote Monsieur le Maire se retire car étant membre honoraire de plusieurs associations il ne peut être juge et partie.

La séance est alors présidée par Monsieur PÉRÈS qui met les propositions au vote.

Accord à l'unanimité sur les propositions faites.

X - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité de l'eau sur la commune. Le Conseil Municipal confirme en avoir pris connaissance

XI - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : LISTE DES MEMBRES ARRETEE PAR M. LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

Suite à la délibération du Conseil Municipal proposant une liste de contribuables pour le renouvellement des commissions fiscales communales des impôts directs les membres retenus sont

Commissaires Titulaires	Suppléants
LECOMTE Catherine	FERREY Rémy
SCHMIT Eric	SERET Yamina
SAUER Dominique	BRALAY Alain
VANNEAU Jack	JARROT Claude
BERNARD Léo	PERCHE Jean-Luc
LHUILIER Daniel	AMIOT Gilles

Monsieur le Maire est d'office Président de la commission des Impôts Directs.

XII - AMMH – POURSUITE AIDE AUX INVESTISSEMENTS : DECISION

L'association AMMH souhaite poursuivre le renouvellement de son parc d'embarcation et demande aux 3 communes une aide supplémentaire pour financer cet investissement. Monsieur le Maire propose de reconduire l'aide aux investissements de l'association.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à reconduire l'aide à l'investissement pour l'AMMH

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention

XIII – CONVENTION SNCF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de convention pour la location du parking SNCF mais compte tenu de la hausse exponentielle du loyer, Monsieur le Maire désire reporter l'examen de cette convention au prochain conseil pour avoir des compléments d'information et négocier le montant du loyer à la baisse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la SNCF signé de M FARANDOU, directeur «TRANSILIEEN », a qui il avait adressé un dossier relatif à différents points en particulier celui concernant l'entretien des talus.

M. le Directeur FARANDOU dans sa réponse précise : « Vous me faite part de votre inquiétude quant à

l'environnement des voies et à ses talus. Une équipe responsable de la gestion des infrastructures de la SNCF s'est rendue sur place pour examiner attentivement l'état de ces derniers. Elle partage totalement votre analyse de la situation.

Par conséquent, la Direction Régionale de la SNCF de Paris Saint-Lazare vous contactera prochainement en vue d'une rencontre, afin d'évoquer ensemble le moyen le plus adéquat pour prendre en charge l'entretien de ces talus. »

XIII - PRET SALLE VOVARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. BAUDOIN au nom du « Comité Hardricourt contre la F1 » a demandé le prêt à titre gratuit de la salle « Vovard ». Monsieur le Maire soumet le courrier réponse au Conseil Municipal pour avis :

« Monsieur,

Tout d'abord, nous vous remercions pour votre lettre nominative du 20 mai qui nous permet d'avoir un correspondant « physique » représentant « le comité Hardricourt contre le circuit » ce qui n'était pas le cas du courrier du 13 mai 2009.

Les salles sont mises à disposition des habitants sous certaines conditions ; elles sont payantes sauf pour certaines associations mais dans tous les cas un chèque de caution est demandé. En ce qui vous concerne elle devrait être payante, mais exceptionnellement, je demanderai le 28 mai l'avis du Conseil Municipal pour vous l'attribuer gratuitement.

En ce qui concerne votre argument de dire que le Conseil Municipal n'ayant pas organisé de débat sur la question de la F1, « nous allons nous en organiser un », et donc la salle doit être gratuite ; cet argument ne tient pas. En effet le Conseil Municipal n'a émis qu'un accord de principe en attendant d'avoir des informations sûres.

Le 22 décembre 2008, j'informais le Conseil:

Monsieur le Maire ne demande pas au conseil municipal à ce jour de s'exprimer ; il demande à chacun d'analyser la situation en fonction, de ce que l'on connaît du dossier, de la crise économique qui arrive, du peu de temps qui reste à vivre au moteur à explosion, des infrastructures existantes qui devront être améliorées, de l'impact de l'O.I.N, du développement industriel et économique que cela pourrait apporter.

En contrepartie bien sur il y aura des nuisances, des études sont en cours, calculs de rejets de CO2, calculs de bruits, incidences sur la circulation, etc....

Et terminais mon exposé en disant

Monsieur le Maire à ce jour, en fonction de ses connaissances du projet, des contacts qu'il a eus, dit qu'il est favorable au projet, à condition qu'il soit conçu dans de bonnes conditions ; il faut attendre encore quelques jours les résultats des études, des informations complémentaires et nous ferons alors le bilan des plus et des moins. Le sentiment de Monsieur le Maire est que les plus l'emporteront largement sur les moins.

Le 29 janvier 2009, après avoir assisté à un débat contradictoire public à la Nacelle à Aubergenville, auquel participaient sur « le plateau » entre autres M. MALLET Alain, Maire de Mézy ; le Conseil Municipal d'Hardricourt décidant toujours sur un accord de principe de soutenir le projet pour ce qu'il risque d'amener en termes de développements futurs, décidait comme vous, de créer un comité de soutien.

Depuis l'architecte a été choisi, l'opérateur devrait l'être dans les semaines à venir. C'est le dossier de ce dernier qui permettra d'avoir une idée précise de ce qui se fera réellement. Aujourd'hui à moins d'avoir une « boule de cristal » très performante nous ne pouvons pas nous prononcer définitivement sur « l'activité » du circuit F1 et du développement de son environnement.

Voilà pourquoi, nous ne pouvons pas faire de réunion publique, nous ne disposons pas d'éléments concrets, vérifiés et fiables.

Par contre ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que l'industrie Française (MATRA) se glorifie de mettre à disposition des véhicules électriques (très petits) ayant une autonomie de 50 Km, alors qu'un autre pays que je ne citerai pas propose au public un véhicule de sport d'une autonomie de 500 Km.

Est-on sûr de n'avoir pas déjà « un train » de retard ? et fait-on ce qu'il faut pour ne pas aggraver ce retard ?

Pour revenir à Hardricourt, je profite de ce courrier pour faire appel à votre « raison », à votre intelligence, croyez vous que les draps qui « pendouillent » sur les façades de quelques maisons d'Hardricourt soient une belle image ! Je compte sur vous pour y mettre bon ordre.

J'espère également que votre intelligence, et votre sens des responsabilités, ne vous autorisera pas à venir polluer l'après-midi du 13 juin, comme certains l'ont fait pendant la kermesse du 1^{er} mai, qui est comme tout le monde le sait, organisée au profit de la Caisse des Écoles.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de croire Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Émet un avis favorable à la location gratuite de la salle « Vovard » à titre exceptionnelle sous la condition de la remise d'un chèque de caution et demande le retrait du paragraphe « Pour revenir à Hardricourt, je profite de ce courrier pour faire appel à votre « raison », à votre intelligence, croyez vous que les draps qui « pendouillent » sur les façades de quelques maisons d'Hardricourt soient une belle image ! Je compte sur vous pour y mettre bon ordre. »

XVI - VANDALISME, DETERIORATION, OCCUPATION ABUSIVE DU TERRAIN DE FOOTBALL, REGLEMENTATION A METTRE EN PLACE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les abris de touche sont détériorés, Compte tenu que ce terrain est ouvert au public sans restriction. Monsieur le Maire demande un volontaire pour réfléchir sur la mise en place d'un accès sélectif ou la mise en place d'une surveillance. M. DE GUEROULT D'AUBLAY Alain se porte volontaire

XVII - SALON DES ARTS

Considérant le Salon des Art des 16 et 17 mai

Considérant qu'il a été attribué des prix du jury

Considérant que le conseil municipal a décidé d'acheter une œuvre

Monsieur le Maire propose d'attribuer les récompenses comme suit :

1^{er} Prix du Jury : 300 €

2^{ème} Prix du Jury : 200 €

3^{ème} Prix du Jury : 100 €

Prix Spécial du Conseil Municipal : achat de l'œuvre : 190,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'attribution des prix.

XVIII - ELECTIONS EUROPEENNES : TABLEAU DE PERMANENCE DES ÉLUS

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de former le bureau pour les élections Européennes et le planning des présences.

La présence au bureau de vote

8h00-9h00	09h00-10h00	10h00-11h00	11h00-12h00	12h00-13h00	13h00 - 14h00
André CASSAGNE	André CASSAGNE	Elizabeth Lachaise	Elizabeth Lachaise	Elizabeth Lachaise	
Fabrice POURCHE	Fabrice POURCHE	Maurice Landier	Maurice Landier	Maurice Landier	
Alain de GUEROULT	Alain de GUEROULT	Fabienne RENAULT	Fabienne RENAULT	Fabienne RENAULT	Philippe DA SILVA

14h00 - 15h00	15h00 - 16h00	16h00 - 17h00	17h00 - 18h00	18h00-19h00	19h00 - 20h00
André OULIE	Elizabeth Lachaise	Elizabeth Lachaise	Manuel PERES	Manuel PERES	Manuel PERES
Lionel Bernard	André OULIE	Manuel PERES	Catherine LECOMTE	Yann SCOTTE	Yann SCOTTE
Philippe DA SILVA				Catherine LECOMTE	Catherine LECOMTE

XIX - RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Conseil Municipal confirme en avoir pris connaissance

XX - RAPPORT D'ACTIVITE 2008 POUR LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'activité 2008 pour la valorisation agricole des boues de la station d'épuration

Le Conseil Municipal confirme en avoir pris connaissance

XXI - PROJET D'ETUDE D'UN BASSIN DE VIE REALISEE PAR L'AUDAS AU PROFIT DU SIDEME. DEMANDE DE PARTICIPATION

Monsieur le Maire présente la proposition de répartition du financement pour la 2^{ème} partie pour l'étude du Bassin de vie Centre Seine Aval pour un coût de 805,00 € pour la commune d'Hardricourt.

La Première étude « organisation urbaine du Territoire » a été faite par l'AUDAS sur un territoire allant de Gargenville à Triel population d'environ 150 000 habitants qui avait été financée par le SIDEME. A ce niveau de l'étude le SIDEME (Les Mureaux et Ecqueville) considère que pour les deux phases suivantes les communautés de Communes : Communauté de Communes Vexin-Seine, CCSM, le SIRE et les communes de Gargenville et Hardricourt devraient être intéressées d'y participer.

Un dossier complet a été remis à chaque Conseiller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DONNE un avis favorable à la prise en charge de cette étude.

XXIII - MAGASIN NETTO – REMPLACE PAR « LEADER PRICE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le magasin NETTO va être cédé à « LEADER PRICE » Monsieur le Maire propose d'envoyer le courrier suivant à M DUPONT gérant du Magasin NETTO

« Vous venez de me confirmer votre intention de vendre votre magasin « NETTO » ouvert depuis le 28 juin 2006 que vous aviez installé dans les locaux de l'ancien « VETIMARCHE ».

-La commission de sécurité était passée dans vos locaux le 24 juin 2006 et avait émis un avis favorable à son ouverture.

- La CDEC réunie le 30 juin 2005 à Versailles avait également donné un avis favorable.

- La commune au vu de ces avis avait donné un avis favorable et autorisé l'exploitation de votre commerce.

Par la suite la décision de la CDEC a été attaquée par les sociétés « MONTCIENT » et « LAVOISIER » :

- Le jugement a été rendu public le 20 mai 2008.

- Appel de ce jugement a été adressé à la cour d'appel de Versailles le 16 juin 2008.

- Par contre un nouveau décret fixant les règles d'application de la CDEC est paru au Journal Officiel le 05 août 2008 et votre magasin d'une surface de vente (800 m²) inférieure à 1000 m² n'est plus concerné.

Dans ces conditions, la commune n'ayant pas eu de demande particulière a estimé que l'exploitation de votre commerce pouvait continuer y compris l'ouverture le dimanche matin.

Par courrier du 26 mai 2009, vous nous confirmez que vous cédez votre fond de commerce à l'enseigne 'Leader Price » qui fait partie du groupe « Casino Supermarché ».

Je proposerai donc au Conseil Municipal du 28 mai 2009 d'approuver le contenu de cette lettre ainsi que l'autorisation d'ouverture au public du futur magasin « Leader Price » après que de la commission de sécurité ait émis un avis, favorable. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Autorise l'ouverture du magasin « Leader Price » dans les mêmes conditions que le magasin précédent (NETTO) sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité

XXIV - OPIEVOY GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REHABILITATION DU 31, BOULEVARD CARNOT

Vu la demande formulée par l'OPIEVOY (Office Public de l'Habitat Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines) et la commune d'HARDRICOURT et tendant à garantir l'emprunt que cet organisme souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu le projet de convention de garantie d'emprunt,

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L 2 252-1 et L 2 252-2 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

La Commune d'HARDRICOURT accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de 4 emprunts d'un montant total de 689 999 € maximum que l'OPIEVOY se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition-amélioration de 8 logements PLUS-PLAI situés 31 Boulevard Carnot à HARDRICOURT (78).

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur

XXVI – DIVERS

1) Demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement

Suite aux courriers du SIAMMHM sollicitant un dégrèvement de la taxe communale d'assainissement de :

M. RICHET, demeurant 3, Sente de la Pépinière, sa consommation ayant augmenté suite à une fuite après compteur. La consommation habituelle est de 50 m³ au lieu des 82 m³ facturés. Les réparations ont été effectuées.

Mme LEMOINE, demeurant 53, boulevard Michelet, sa consommation ayant augmenté suite à une fuite après compteur. La consommation habituelle est de 168 m³ au lieu des 382 m³ facturés. Les réparations ont été effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
AUTORISE les dégrèvements sur les différences de consommation.

2) Révision du PLU de Mézy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le compte rendu de la réunion du 15 mai.

3) Modification du P.O.S de Meulan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le dossier de modification du POS de Meulan pour d'éventuelles observations.

4) SANEMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet d'avocats examine le dossier pour dénoncer la convention du parking SNCF

5) Création d'une association

a) Karaté

Une Association sportive de Karaté vient d'être créée à Hardricourt, elle propose d'accueillir les enfants 10-12 ans le mercredi matin de 10h à 12h à la salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE l'association à utiliser la salle polyvalente pour le créneau horaire du mercredi matin sous réserve de la signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente à titre gratuit

ACCORDE une subvention communale 725 €

b) Danse

Une association de danse sportive cherche une salle pour entraînement et donnerait en contrepartie des cours de salsa et de danse de salon aux Hardricourtois. Le conseil Municipal demande des compléments d'information avec la présentation d'un budget prévisionnel afin de statuer mais n'est pas opposé à cette requête.

6) Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val de Seine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte rendu de l'Assemblée Générale du CLAJJ est à disposition

7) SMIRTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des stationnements gênants le ramassage des déchets ménagers n'a pas pu se faire chemin Laurent

8) SIERGEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation de la commune au syndicat a été votée et s'élève à 38 711,00 €. Conformément à la décision prise au précédent Conseil Municipal, la commune d'Hardricourt contribuera à hauteur de sa participation 2008 revalorisée soit 19 355,50 € tant que le Conseil Municipal ne disposera pas d'information sur les causes du doublement de la participation

9) LE RELAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collecte de vêtement effectuée par le Relais est pour le 1^{er} trimestre de 4 tonnes

10) Analyse d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'analyse d'eau de mars est disponible

11) Enquête Publique

L'enquête publique sur la plate forme de stockage MURPEN a reçu son autorisation d'exploitation

12) LES CAHIERS

Le Cahier des Yvelines édité par la poste, souhaite éditer un Cahier «Yvelines coté nature » demande des informations sur les sites, le patrimoine d'Hardricourt. Mme Catherine Lecomte se porte volontaire pour fournir la documentation nécessaire.

13) AUDAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'AUDAS vient de publier le tableau de bord de l'OIN Seine Aval.

14) ALDS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2008 de l'ALDS est disponible

Question Diverses :

Madame LACHAISE informe le Conseil Municipal que l'opération YES (Yvelines Etudiants Séniors) du Conseil Général des Yvelines est reconduite cette année. Les étudiants rendent visite au Personnes âgées pendant les mois de juillet et août afin d'échanger et tenir compagnie aux personnes isolées. Les seniors d'Hardricourt intéressés peuvent se faire connaître auprès de Mme LACHAISE ou du secrétariat de la Mairie, les étudiants de la commune souhaitant participer à cette opération peuvent postuler au Conseil Général des Yvelines

L'ordre du jour étant épuisé
Séance levée le 29 mai à 00h15